

---

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville, le mercredi 11 avril 2018, à 19 heures 00.

---

Étaient présents :      MM      Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;  
    Jean-Rock Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint- Alfred;  
    Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;  
    Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;  
    Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;  
    Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;  
    Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;  
    Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;  
    Mmes      Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;  
    Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;  
    Marie-Andrée Giroux, conseillère et représentante de Beauceville;

Était absent :                              Aucun (e)

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.

Étaient aussi présents :              Renal Roy, directeur général par intérim.  
    François Roberge, coordonnateur à l'environnement.  
    Geneviève Turgeon, coordonnatrice en aménagement du territoire.  
    Guy Poulin, coordonnateur en sécurité incendie.  
    Jeannine Jacques, adjointe administrative.

---

## 1.                    **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Luc Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

## 2.                    **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6309-18      SUR PROPOSITION DE Monsieur Jonathan Bolduc, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

1.      **Ouverture de l'assemblée.**
2.      **Adoption de l'ordre du jour.**
3.      **Adoption des procès-verbaux du conseil de la MRC Robert-Cliche :**  
             Remis en mai.
4.      **Finances**  
             4.1 Listes des comptes à payer.
5.      **Ressources humaines**  
             5.1 Poste d'inspecteur régional.
6.      **ENVIRONNEMENT**  
             6.1 Installations septiques Saint-Odilon article 25.1  
             6.2 Matières résiduelles  
             6.2.1 Programme Tri-Logique de Réseau-Environnement  
             6.2.2 Projet Cartonek pour le carton de certains ICI  
             6.2.3 Services Matrec : autorisation de signature du contrat
7.      **Aménagement du territoire**  
             7.1 Projet de règlement modifiant le SADR (agrandissement du PU de Saint-Jules)  
             7.2 Bureau – l'ARTERRE

## 7.3 Plan d'urbanisme de Saint-Victor (information)

**8. Sécurité publique**

8.1 Adoption du rapport annuel du plan de mise en œuvre du schéma de couverture en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche

8.2 Confirmation d'aide financière pour services d'urgence en milieu isolé.

**9. Évaluation foncière**

Aucun point.

**10. Cours d'eau**

Aucun point.

**11. Technologies**

11.1 Projet ville intelligente.

11.2 Projet MAMOT - Autorisation de signature.

**12. Développement économique et social**

12.1 CLD – résolutions.

12.2 Groupe Espérance et Cancer – demande d'aide financière

12.3 Transport collectif – Consolidation – lettre de la MRC N.B. (État financiers)

**13. Correspondances**

13.1 MADA – PIQM – Volet 2 : guide et courriel

13.2 CIM Résolution-Adhésion Corporation Informatique Munic.

13.3 Lettre d'appui - l'Accaparement - terres agricoles LARACA

13.4 Nomination de Marlène Roy - Conseillère en partenariat (MIDI)

13.5 État financiers 2017 – Destination Beauce (Reporté en mai)

13.6 Date pour réunion du CA – TREMCA

13.7 Invitation FQM

13.8 Hydro biométhanisation pour les municipalités

13.9 Centre universitaire des Appalaches (CUA)

13.10 CSBE – invitation soirée du Regroupement des C.S de la région C.A.

13.11 CAIDI Invitation

13.12 Tresca Assemblée annuelle

**14. Affaires nouvelles**

a) CSP – UMQ (Luc P.)

b) Autorisation signature

c) CDCBE – Lettre d'appui

d) Sommets et doc. Électr.

e) Organigramme temporaire

f) Rencontre directeur général

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE**

L'adoption du procès-verbal de la séance du mois de mars 2018 est remis à la séance du mois de mai 2018.

**4. FINANCES**

6310-18 SUR PROPOSITION de Monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

Total : **213 059,39 \$**

## 5. RESSOURCES HUMAINES

### 5.1 Poste d'inspecteur régional

Monsieur Luc Provençal fait part au Conseil des maires que le processus de remplacement de Monsieur Denis Desbiens, pour retraite suit son cours normal.

## 6. ENVIRONNEMENT

### 6.1 INSTALLATIONS SEPTIQUES SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE ARTICLE 25.1

Point reporté.

### 6.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 6.2.1 PROGRAMME TRI-LOGIQUE DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT.

Monsieur François Roberge présente le programme Tri-Logique de Réseau-Environnement Ce projet a pour but d'améliorer la performance des municipalités au niveau de la collecte des matières recyclables par des activités de sensibilisation et la fourniture de matériel promotionnel standardisé et conforme à la charte de Recyc-Québec. Le projet se déroulera durant l'été 2018 sur le territoire de la MRC Robert-Cliche.

6311-18 SUR LA PROPOSITION DE Madame Denise Roy et résolu à l'unanimité que la MRC s'inscrive au programme Tri-Logique de Réseau Environnement, que les services de formateurs dûment formés soient engagés pour animer des kiosques sur la récupération des matières recyclables et que du matériel promotionnel soit acquis, le tout pour un montant maximal non-récurrent de 10 000 \$ taxes nettes.

#### 6.2.2 PROJET CARTONEK POUR LE CARTON DE CERTAINS ICI.

ATTENDU QUE le coordonnateur présente un projet de récupération industrielle de carton soumis par Cartonek Inc. une entreprise adaptée de Ste-Marie-de-Beauce.

ATTENDU QUE les coûts engendrés par cette récupération sont des coûts admissibles à la compensation pour la collecte sélective municipale. La récupération se fait déjà et représente un tonnage annuel de 200 tonnes environ, le coût sera de 50 \$ la tonne et sera admissible à une compensation d'environ 93% et améliorera la performance globale de la MRC d'environ 10 % sans qu'aucun travail nouveau ne soit fait.

6312-18 SUR LA PROPOSITION DE Monsieur Pierre Gilbert et résolu à l'unanimité que l'offre de service de Cartonek pour la récupération de matières recyclables de certains ICI soit acceptée pour l'année 2018 à raison de 50 \$ la tonne métrique, moyennant la présentation de factures semi-annuelles détaillant le tonnage pour chacun des établissements desservis.

#### 6.2.3 SERVICE MATREC AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QU'un appel d'offres a été tenu par la MRC Robert-Cliche en avril 2017 pour la fourniture des services d'un écocentre.

ATTENDU QUE les Services Matrec ont déposé la seule soumission et elle était conforme. Les prix ont été jugés trop élevés et fait l'objet d'une négociation. Les termes de l'entente négociée ont été acceptés à une réunion subséquente.

ATTENDU QUE Le contrat peut maintenant être signé puisque tous les documents accessoires à l'entente, soit le cautionnement d'exécution et les documents détaillant les protections d'assurance ont été reçus.

6313-18 SUR LA PROPOSITION DE Monsieur Martin Nadeau il est résolu à l'unanimité que Monsieur Luc Provençal Préfet et Monsieur François Roberge coordonnateur à l'environnement sont autorisés à signer les documents pertinents à l'entente avec l'entreprise Matrec.

## **7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **7.1 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SADR (AGRANDISSEMENT DU PU DE SAINT-JULES)**

#### **7.1.1 DOCUMENTS INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS.**

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet de règlement 195-17 Nature des modifications à apporter aux plans et règlements d'urbanisme des municipalités locales fait partie intégrante du présent règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 11 avril 2018;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4, adopter un document qui indique la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités locales afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du règlement 195-17;

6314-18 SUR LA PROPOSITION de Monsieur Jean-Roch Veilleux il est résolu à l'unanimité :

Que soit adopté le document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 195-17 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

#### **7.1.2 Projet de règlement 195-17**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la CPTAQ a autorisé à la municipalité de Saint-Jules une exclusion d'une superficie approximative de 4494,5 m<sup>2</sup> aux fins d'un développement résidentiel;

ATTENDU QUE le périmètre d'urbanisation de Saint-Jules ne permet pas de répondre aux besoins de construction résidentielle à court et moyen terme;

ATTENDU QU' il est urgent pour la municipalité d'obtenir des espaces attrayants pour la construction résidentielle, permettant de dynamiser le noyau urbain;

ATTENDU QUE les efforts de la municipalité pour favoriser son développement socio-économique passe par la mise en place d'une structure permettant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation, tout en assurant la protection et le développement des activités agricoles sur son territoire;

ATTENDU QUE le règlement 183-16 permettait l'agrandissement du périmètre d'urbanisation afin d'y aménager une partie d'un développement résidentiel projeté par la municipalité de Saint-Jules;

ATTENDU QU' un nouvel agrandissement du périmètre d'urbanisation est nécessaire afin de compléter ce développement résidentiel et de le rentabiliser financièrement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance du 11 avril 2018;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement sera précédée d'une séance de consultation publique;

6315-18 SUR LA PROPOSITION de Monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité :

Que soit adopté le projet de règlement 195-17 modifiant le règlement 132-10 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Que le Conseil des maires demande au Ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire un avis préliminaire sur le présent projet de règlement.

### **7.1.3 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 195-17**

6316-18 SUR LA PROPOSITION de Monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'AVIS DE MOTION à l'effet qu'un projet de règlement sera adopté, visant à modifier le règlement 132.10 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC en ce qui a trait à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de Saint-Jules.

### **7.2 BUREAU – L'ARTERRE**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche demeure intéressé à fournir un bureau, pour un agent de maillage pour les MRC des Etchemins, Beauce-Sartigan et Robert-Cliche.

ATTENDU QUE le positionnement stratégique de la MRC Robert-Cliche de par l'autoroute à proximité de son siège social.

ATTENDU QUE les objectifs de L'ARTERRE sont connexes et rejoignent directement le Plan de Développement la Zone Agricole que la MRC Robert-Cliche vient d'adopter récemment.

6317-18 SUR LA PROPOSITION de Monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité de soumettre avec conviction, la candidature de la MRC Robert-Cliche pour l'accueil d'un bureau pour ARTERRE au siège social de la MRC Robert-Cliche

### **7.3 Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Victor**

Suite à une correspondance déposée par la municipalité de St-Victor intitulée : Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Victor au Conseil de la MRC Robert-Cliche. Madame Geneviève Turgeon fournit les explications nécessaires à tous les membres du Conseil. Des questions lui sont adressées. Tous semblent satisfaits, principalement M. Jonathan V. Bolduc.

Bien que les dispositions contenues au SADR constituent un contenu minimal et que les municipalités peuvent adopter des normes plus sévères, le chapitre sur la cohabitation des usagers en zone agricole fait toutefois exception. Toute modification aux distances séparatrices nécessiterait par conséquent une modification du SADR.

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 Rapport annuel du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque de la MRC Robert-Cliche prévu pour l'année 1 - 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1er décembre 2016;

ATTENDU Qu'en vertu de l'article 35 de la loi en sécurité incendie, l'autorité régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie :

ATTENDU QU'un rapport annuel du 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a pris connaissance du rapport annuel de l'an 1 (incluant : le rapport d'activités sommaire, le PMO, les indicateurs de performance, les tableaux de statistiques et les analyses des incidents) du coordonnateur en sécurité incendie et prendra, si nécessaire, les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche;

6318-18 SUR LA PROPOSITION DE Monsieur Mario Groleau il est résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la MRC Robert-Cliche adopte le rapport annuel du 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017 et autorise à le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

## **8.2 Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier**

Suivant la réception de la lettre du ministre Coiteux dans le cadre d'une aide financière qui a été accordée pour aider la MRC Robert-Cliche à soutenir l'organisation des services d'urgences en milieu isolé sur notre territoire.

ATTENDU QUE la résolution 6042-17 a été entérinée par la MRC Robert-Cliche le 16 novembre 2017;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a déposé son formulaire dûment compléter avec l'aide des services de sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche le 23 novembre 2017 au MSP;

ATTENDU QU'UNE aide financière maximale de 171 390 \$ nous est accordée afin de soutenir l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur votre territoire par le MSP;

6319-18 SUR PROPOSITION de Monsieur Pierre Gilbert, il est résolu unanimement que les dépenses relatives à l'achat du matériel et d'équipement de sauvetage autorisé du volet 2 et 3 du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier par le MSP soient remboursables en entier sur présentation des factures. Ces dépenses doivent avoir été engagées par les municipalités en premier lieu et les factures devront être transmises à la MRC avant le 1er septembre 2018 au MSP. Toute facture soumise après cette date ne sera pas considérée par le MSP et ne pourra être remboursée. Les sommes remboursées par le MSP seront versées aux organisations admissibles qui devront, par la suite, répartir ces sommes entre les municipalités sur leur territoire pour leurs dépenses engagées. Et que la personne désignée pour la reddition de compte au MSP soit Monsieur Guy Poulin.

## **9. ÉVALUATION FONCIÈRE**

Aucun.

## **10. COURS D'EAU**

Aucun.

## 11. TECHNOLOGIES

### 11.1 Projet Ville Intelligente – suivi, approbation et signature

Vu la situation actuelle à la MRC.  
Vu le manque de ressources de toutes sortes.  
Vu l'ampleur et les exigences de ce projet.

6320-18 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Roch Veilleux il est résolu à l'unanimité de ne pas présenter la candidature de la MRC Robert-Cliche dans le projet défi des villes intelligentes du gouvernement du Canada.

### 11.2 PROJET RÉSEAUX SIGNATURE DOCUMENTS

6321-18 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général adjoint de la MRC Robert-Cliche à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou de d'activités en milieu municipal, et de signer tous les documents pertinents à ce programme, en vue de la réalisation du Projet Réseaux. La MRC Robert-Cliche par les présentes est l'organisme désigné et accepte le mandat de ce projet.

## 12. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

### 12.1 CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD)

#### 12.1.1 Politique de soutien aux entreprises.

CONSIDÉRANT QUE la MRC Robert-Cliche a signé une entente avec le gouvernement du Québec dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Robert-Cliche a conclu une entente de délégation entre elle et le CLD Robert-Cliche visant la mise en œuvre de 3 politiques, dont la politique de soutien aux entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux entreprises, ayant pour but de déterminer les mesures d'aide financières et de services disponibles pour le développement et l'émergence de projets, doit être mise à jour annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du CLD Robert-Cliche a adopté le 19 décembre 2017 un nouveau plan d'action pour l'année 2018 ;

6322-18 EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE Monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'accepter que le Conseil adopte la mise à jour de la Politique de soutien aux entreprises en tenant compte de l'offre de services 2018 du CLD Robert-Cliche.

#### 12.1.2 Priorités d'intervention.

CONSIDÉRANT QUE la MRC Robert-Cliche a signé une entente relative au Fonds de développements des territoires (FDT) avec le MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit à l'article 9 que la MRC établisse et adopte ses priorités d'intervention pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche est nécessaire pour l'obtention du deuxième versement du FDT;

6323-18 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Paul Cloutier et résolu à l'unanimité d'adopter les priorités d'intervention 2018-2019 telles que présentées :

- Assurer le maintien et l'évolution dynamique du schéma d'aménagement du territoire
- Assurer une saine gestion des demandes d'intervention dans les cours d'eau
- Assumer la compétence de la mise aux normes des installations septiques
- Soutenir le développement d'entreprises (démarrage, croissance, relève entrepreneuriale, financement, veille et suivi d'entreprise)
- Développer les compétences de la clientèle d'affaires (formations et mentorat d'affaires)
- Favoriser le développement des affaires (Main d'œuvre, productivité, innovation, réseau d'affaires et visite d'entreprises)
- Favoriser le développement des communautés
- Promouvoir le dynamisme entrepreneurial (promotion et animation économique)
- Participer à la promotion touristique de la Beauce
- Favoriser le développement de partenariats aux niveaux local, régional et suprarégional

#### **12.2 GROUPE ESPÉRANCE ET CANCER – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

La demande de Groupe dépose une demande d'aide à la MRC Robert-Cliche.

Les membres ont pris connaissance de la documentation. On y mentionne entre autre qu'il existe un dédoublement : la demande est faite à la fois à chacune des municipalités et à la MRC Robert-Cliche.

Ainsi, afin d'éviter les confusions, il est convenu que la MRC Robert-Cliche retourne la demande du Groupe Espérance Cancer à chacune de ses municipalités membres.

6324-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que la demande du Groupe Espérance Cancer soit retourné pour une décision locale de chacune des municipalités.

#### **12.4 MOISSON BEAUCE**

Madame Nicole Jacques et Monsieur Claude Morin dépose pour l'année 2018 une demande récurrente de 9 999\$.

Les présentateurs exposent la situation. De nombreuses questions sont soulevées par les membres.

Demande reporté à l'étude des crédits budgétaires de 2019.

### **13. CORRESPONDANCES**

#### **13.1 MADA – PIQM – VOLET 2 : GUIDE**

Pour faire suite à certaines questions, toute la documentation nécessaire contenant entre autre la personne ressource au Secrétariat des aînés est remis aux membres du Conseil de même qu'au directeur généraux des municipalités. Madame Ghislaine Doyon effectuera certaine vérification pour un projet d'embauche pour la mise en commun d'une personnes ressources pour les intéressés.

#### **13.2 CIM ADHÉSION CORPORATION INFORMATIQUE MUNICIPALE**

ATTENDU QU'à la suite des élections municipales 2017, le délégué autorisé à



représenter la municipalité lors de toutes assemblées des membres de la Coopérative d'informatique municipale n'est plus éligible.

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à remplacer à titre de représentant, la personne qu'il a désignée à ce titre.

- 6325-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que Monsieur Luc Provençal, Préfet, agisse à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférées à titre de membre de ladite Coopérative.

### **13.3 LETTRE D'APPUI – L'ACCAPAREMENT – TERRES AGRICOLES LARACA**

ATTENDU QUE la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

ATTENDU QUE l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

ATTENDU QUE PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;

ATTENDU QUE d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

ATTENDU QUE les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

ATTENDU QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

ATTENDU QUE la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

ATTENDU QUE depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux Fonds de retraite et aux Fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

- 6326-18 SUR PROPOSITION DE Madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche recommande ce qui suit :

#### **Au gouvernement du Québec :**

Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.

Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

### **13.4 NOMINATION DE MARLÈNE ROY – CONSEILLÈRE EN PARTENARIAT (MIDI)**

Monsieur Mario Caron nous avise de la nomination de madame Marlène Roy à titre de conseillère en partenariat pour le MIDI.

### **13.5 ÉTAT FINANCIERS 2017 – DESTINATION BEAUCE**

Reporté en mai

### **13.6 DATE POUR RÉUNION DU CA – TREMCA**

Chantal Pelletier de la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches nous avise des dates pour les rencontres du conseil d'administration de la TREMCA.

### **13.7 Invitation FQM**

La FMQ invite les élus à une rencontre

### **13.8 HYDRO BIOMÉTHANISATION POUR LES MUNICIPALITÉS**

Les membres prennent connaissance de la documentation.

### **13.9 CENTRE UNIVERSITAIRE DES APPALACHES (CUA)**

Le Centre Universitaire des Appalaches fait parvenir de l'information pertinente concernant la création du CUA, son territoire, ses objectifs, ses défis et ses principales réalisations.

### **13.10 CSBE – Invitation soirée du Regroupement des commissions scolaires de la région de Chaudière-Appalaches**

Monsieur Luc Provençal est invité à la soirée annuelle du Regroupement des commissions scolaires de la région Chaudière-Appalaches, qui se tiendra le mardi 15 mai 2018 au Manoir Lac-Etchemin dès 17 heures.

### **13.11 CAIDI – INVITATION**

Madame Aya Georgette Dje du Carrefour Jeunesse Emploi Beauce-Nord (CAIDI) organise une activité de cabane à sucre qui se tiendra le 18 avril 2018 afin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants sur le territoire de la MRC Robert-Cliche.

### **13.12 TRESCA – ASSEMBLÉE ANNUELLE**

Céline Bernier de TRESCA nous informe des dates importantes en économie sociale à ne pas manquer.

## **14. AFFAIRES NOUVELLES**

### **14.a CSP – UMQ**

Monsieur Luc Provençal fait part aux membres que dorénavant il siègera sur le Comité de Sécurité Publique de l'Union des Municipalités du Québec.

### **14.b AUTORISATION DE SIGNATURE**

6327-18

SUR PROPOSITION de Monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que messieurs Luc Provençal, préfet, et Rénal Roy, directeur général par intérim, soient autorisés à signer les effets bancaires de la MRC Robert-Cliche et, en leur non-disponibilité, messieurs Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et François Roberge, secrétaire-trésorier adjoint par intérim, sont autorisés à signer lesdits effets bancaires ;

Il est également résolu que monsieur Rénal Roy soit administrateur principal dans AccèsD.

**14.c CDCBE – LETTRE D’APPUI**

Madame Marie-Andrée Giroux demande un appui pour le projet de la plateforme communautaire WEB du CDCBE (Corporation de Développement Communautaire Beauce-Etchemin). Le Conseil donne son appui au directeur général par intérim et une lettre sera envoyée.

**14.d Sommets et document électronique**

Monsieur Jonathan V. Bolduc se questionne sur la commandite de 2 500 \$ que la MRC Robert-Cliche verse au CLD pour la Soirée des Sommets.

Il demande également d’établir une politique « du minimum électronique » afin que 100% des documents soient remis aux maires en version électroniques et ce, dès la tenue de la séance où ledit document est abordé.

Si l’initiateur ne dispose pas d’une version électronique, l’analyse du document pourra être reportée à une prochaine séance du Conseil.

Cela pourrait être applicable pour tous les comités de la MRC Robert-Cliche auxquels participent les élus.

**14.e ORGANIGRAMME TEMPORAIRE**

Monsieur le Préfet demande un ajournement de la rencontre pour discussion avec les membres du Conseil.

Attendu que les élus, à huis clos, viennent de discuter de la situation actuelle à la MRC Robert-Cliche concernant les ressources humaines.

Attendu qu’il demeure impératif de faire un remaniement temporaire pour palier à la situation qui se vit actuellement par certains employés.

- 6328-18 SUR PROPOSITION de Monsieur Jean-Roch Veilleux appuyé à l’unanimité d’adopter l’organigramme temporaire présenté lors de l’ajournement pour la séance de travail, le tout pour favoriser l’efficacité de tous les employés dans leurs tâches respectives.

**14.f DIRECTEUR GÉNÉRAL MRC ROBERT-CLICHE**

Attendu les discussions lors de l’ajournement de la rencontre mentionnée au point 14.e.

Attendu le nouvel organigramme temporaire adopté par le Conseil lors des discussions au point 14.e des présentes.

- 6329-18 SUR PROPOSITION de Monsieur Mario Groleau appuyé à l’unanimité que : le Préfet Monsieur Luc Provençal et le Préfet suppléant Monsieur Jean-Roch Veilleux, de rencontrer rapidement le directeur général de la MRC Robert-Cliche pour des explications et si nécessaire de s’entendre avec ce dernier sur la situation actuelle

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 6330-18 SUR PROPOSITION de Madame Ghislaine Doyon, la séance est levée à 21 heures 20.

---

*Luc Provençal*  
*Préfet*

---

*Réna! Roy*  
*Directeur général par intérim*